

Coalition face à
l'amassement
compulsif de
Prescott-Russell

Service des
Incendies de la
Nation

Fait par: Carl Surprenant





Quels sont les pouvoirs du service des incendies de votre municipalité





Est-ce que le service des incendies a le pouvoir d'intervenir dans une résidence unifamiliale ?



Étude de cas

200 Chemin Wellesley,
Toronto Ontario





The fire had started on the 24th floor when a cigarette landed on the balcony of 2424, igniting hoarded paper and books.



Situation d'origine avant l'incendie





The occupant, Stephen Vassilev, had accumulated a **mountain of documents** in his legal battle against banks that had foreclosed on his investment properties.





Door stuck ajar

He wasn't home, and his front door was stuck partially open – debris had fallen behind it.

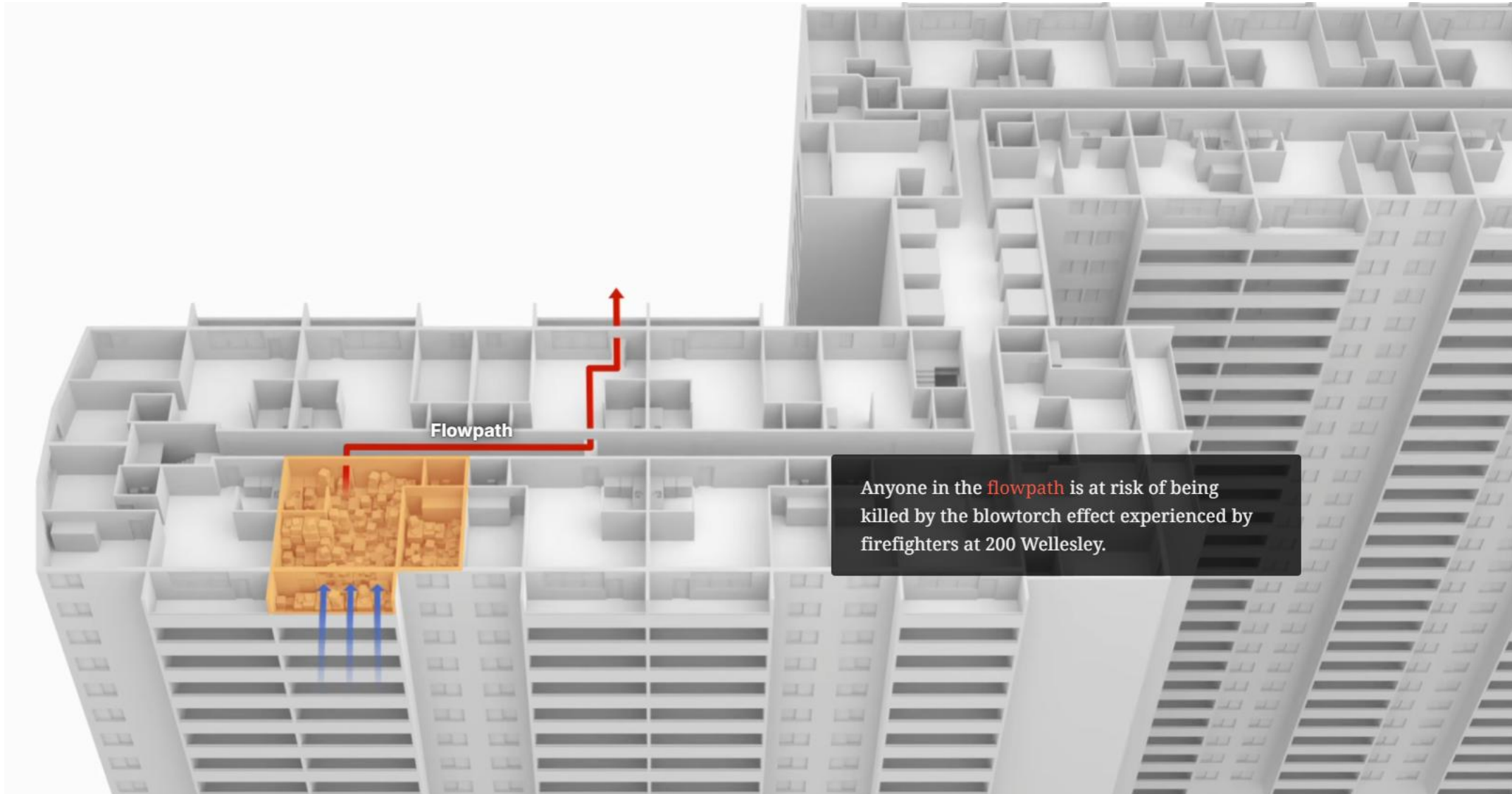




Service des Incendies de Toronto

- « Le feu ne s'éteignait pas », a déclaré M. Brooks. « Si vous avez un feu de canapé, il finira par se réduire et nous pourrions pénétrer dans l'appartement, mais dans ce cas, le feu ne se réduisait pas, il continuait à s'aggraver ».
- Les papiers entassés agissaient comme une pile à combustible. Les plafonniers fondaient en longues chaînes de plastique gluant ; l'aluminium des boîtiers tombait en gouttelettes. La visibilité est nulle.







Couloir public desservant les appartements









Quels sont les risques liés à l'amacellement compulsif durant un feu ?

- Obstruction des sorties d'urgence et évacuation difficiles.
- Effondrement de la structure pendant l'extinction de l'incendie (les matériaux stockés absorbent l'eau/augmentent le poids).
- Risque accru d'embrasement à des températures plus basses (matériaux combustibles).
- Augmentation de la chaleur et de la fumée en raison de la charge de combustible.
 - Difficultés à effectuer une bonne ventilation au niveau de nos stratégies.



Quels sont les outils disponible ?

- Normalement nous sommes contacter par :
 - un membre de la familles,
 - propriétaires
 - members des services d'urgences (polices)
- S'il s'agit d'une résidence privée, cela crée des problèmes uniques qui posent des défis aux services d'incendie.
 - Nous n'inspectons normalement pas les résidences unifamiliales.
 - Nous avons des campagnes d'éducation en place.
 - Cela représente-t-il une menace pour les autres propriétés ?





Fire Protection and Prevention Act



- Section 15: Immediate Threat to Life
- Section 19: Inspections
- Section 21: Inspection Orders
- Section 21. (2): Order to Close
- Subsection 21. (3): Electrical Order
- Section 35: Cost Recovery



Fire Protection and Prevention Act

Section 15: Immediate Threat to Life

- Inspector has reasonable and probable grounds to believe that a risk of fire poses an immediate threat to life.
- Risk of fire (ignition source) **imminent**
- Probability that fire would endanger life
- Risk to life **imminent**



Fire Protection and Prevention Act



Section 21(2) Order to Close

- Order that the owner or occupant of the land or premises close the land or premises and prevent persons from entering until corrective actions ordered have been completed



Fire Protection and Prevention Act



Section 15: Immediate Threat to Life

- Inspector has reasonable and probable grounds to believe that a risk of fire poses an immediate threat to life.
- Risk of fire (ignition source)
- Probability that fire would endanger life



Fire Protection and Prevention Act

Section 21.(3) – Electrical Order

- Electrical installations pose a risk of fire because of the inadequacy or want of repair of the installations and their wiring
- Important: Electrical Inspection Orders are served on the Electrical Safety Authority, ordering to carry out an inspection of the premises



Fire Protection and Prevention Act

Section 35: Cost Recovery

Who can issue an order to pay costs?

- Fire Marshal, fire chief or an assistant to the Fire Marshal may issue an order to pay the costs incurred by the Province or a municipality.

Stratégies
utilisées





Lignes directrices des services d'Incendies SOG



Informations demandées aux préalables

- Propriétaires ou locataires ?
- Quels types d'occupation avons-nous et combien d'occupants est-ce que l'établissement contient?
- Quels est la coopération au niveau de l'individu.

Il est important de noter que nous devons avoir un mandat d'entrée lorsque l'occupant refuse de coopérer avec nous et qu'aucune évidence de danger à la vie est présent.



Lignes directrices des services d'Incendies SOG

L'inspection se concentre sur les critères suivants

- Proximité des combustibles par rapport aux sources d'inflammation.
- Blocage des sorties/accès à la sortie (largeur minimale).
- Utilisation excessive de câbles d'extension et ce de façon non temporaire.
- Nombre excessif de combustibles (charges de combustible élevées) et leur endroit.
- En cas d'incendie, l'occupant ou les logements voisins seraient-ils exposés à un niveau de danger accru (moyens d'évacuation, propagation rapide des flammes) ?
- Détecteur de fumée et monoxyde de carbone fonctionnel.



Aide supplémentaire

- FPPA Act 19.(4) Assistance

- An inspector who enters land or premises under this section may take with him or her a police officer or such other person as he or she considers advisable to assist.

- Police
- Valoris
- Officier de réglementation
- Autres



Ordres Légaux

- Pour donner suite à l'élaboration d'un plan d'action. Nous pouvons avoir recourt à un ordre légal.
 - Le tout relève des politiques et procédures interne du service.
- Un ordre légal va avoir une date d'échéance.
 - Une communication est normalement faite avec les services de la coalition pour décider d'une date convenable pour s'assurer que le délai soit respecté.
 - Une amande pour non-respect de l'ordre légal peut être envisagée par le service.
 - 20 000\$ par jour
- Il est à noter que nous prenons très au sérieux la coalition de l'amacemellemnt compulsifs et que nous communiquons toujours avec ceux-ci et donnons une copie de l'ordre légal.



Risques imminent pour la vie et le feu



- En tant qu'assistance tu commissaire des Incendies nous pouvons
 - Déplacer des gens de leur résidence
 - Faire une surveillance du feu
 - Déplacer des éléments combustibles qui créent un risqué imminent pour le feu.
 - Éliminer les sources d'ignition (Panneau électrique)
 - Réparation mineure des systèmes de sécurité incendies
 - Installation temporaire (Détecteur de fumée a batterie)
 - Prendre toute autre mesure nécessaire pour supprimer ou réduire la menace pour la sécurité des personnes.



Risques imminent pour la vie et le feux

- Nous devons aviser les occupants de l'établissement avec des affiches aux portes d'entrée.

Une éducation doit être faite à tous les occupants de l'établissement sur la nature du risque imminent présent.

Il est à noter que nous pouvons atténuer ou enlever le risque imminent avec nos pouvoirs légaux.

- Lorsque le risqué imminents a été remédier, les gens peuvent réintroduire leur résidence.